

SUD GRÉSIVAUDAN

Oser la convergence

Laura Bonnefoy - Jean-Michel Revol

Voilà plus de 40 ans que notre territoire se structure pour s'organiser de manière cohérente, faciliter son développement et renforcer l'offre de services aux habitants. Dans une marche en avant qui l'a conduit à modeler peu à peu son organisation institutionnelle et l'amène aujourd'hui à aborder, sur fond de réforme territoriale aux contours encore très incertains, une nouvelle étape. Il s'agit, ni plus, ni moins, d'examiner et bâtir le projet de la convergence des trois communautés de communes qui, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, constituent son ossature.

Chemin faisant, les élus qui se sont succédés et ont présidé aux destinées de ce territoire, n'ont eu de cesse d'agir pour dépasser les frontières communales et surmonter les antagonismes existants entre les bourgs, à l'image de ceux qui ont par le passé, opposés Saint-Marcellin et Vinay dont les communautés humaines ont été longtemps promptes à en découdre entre elles, fut-ce sur de très anodins et artificiels prétextes... Époque aujourd'hui révolue, ce dont nul ne se plaint.

Ainsi en quelques décennies, ont été dessinés les contours d'un bassin de vie présentant une réelle cohérence géographique, économique et surtout humaine, faisant émerger, peu à peu, une communauté d'intérêts et même une entité territoriale fédérant les habitants. Au point de lui conférer une véritable identité qui s'est forgée autour des pôles de Saint-Marcellin, Vinay et Pont-en-Royans. Entité dont nul n'a pu ou n'a su, hélas, lui trouver d'autre dénomination que celle de "Sud Grésivaudan". Incongrue, car ne correspondant à aucune réalité historique, ni géographique, elle est dépourvue de sens.



Cette convergence vers une intercommunalité unique devient incontournable pour que la réelle dynamique du territoire soit confortée dans le paysage institutionnel qui se dessine, pour que notre communauté développe son attractivité économique et qu'elle assure un développement durable de son territoire.

Elle est vitale pour que notre territoire continue de peser et de faire entendre sa voix dans le maillage qui résultera de la réforme territoriale, instituant une Région considérablement renforcée et des intercommunalités plus fortes. D'autant plus vitale que notre territoire est, avec la Métro, le Pays Voironnais et Valence agglomération, riverain de puissantes intercommunalités dont

certaines le seront davantage encore demain avec le passage en métropole de l'agglomération grenobloise au 1^{er} janvier 2015.

Elle est cruciale pour préserver le développement de notre territoire au regard de la redistribution des compétences qu'organise le projet de loi de nouvelle organisation territoriale de la République (NOTR).

Elle est essentielle pour garantir le développement équilibré de nos communes, la future intercommunalité devant être équipée de tous des leviers pour assurer l'aménagement durable du territoire communautaire qui, outre le SCOT et le PLH s'appuiera désormais sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ce qui est incontestablement une réelle source d'inquiétude pour beaucoup d'entre nous. Tout comme elle devra nécessairement se doter d'une véritable politique de cohésion sociale qui supposera aussi d'aborder les dimensions éducative, culturelle et sportive qui sont au creuset de la citoyenneté.

Elle est décisive pour préserver nos ressources financières en nous donnant notamment les moyens d'optimiser la dépense publique par la mutualisation des services et actions.



Cette évolution ne prendra tout sens qu'à la condition de ne pas se contenter de bâtir un guichet unique et plus grand auquel viendraient frapper les 48 communes constituant le Sud Grésivaudan... Dépasser cette approche étroite est un impératif. Il justifie que d'emblée la future intercommunalité soit positionnée comme une **coopérative d'action publique** dédiée à l'animation d'un projet commun, à la mise en œuvre des politiques qui projettent le territoire à l'extérieur, tout en appuyant et valorisant les fonctions de proximité de l'échelon communal.

Cela suppose d'aller bien au-delà du simple assemblage de compétences et de moyens, conditions nécessaires mais pas suffisantes, pour appréhender les questions centrales du projet, du destin et de la gouvernance de notre territoire. Car les enjeux de la convergence sont moins techniques que politiques !

Et sur un territoire caractérisé par une grande diversité qui, des Chambaran au Vercors en passant par la vallée de l'Isère, est constitué d'une mosaïque de 48 communes, sa transformation n'atteindra ses objectifs que si l'on place **le respect de la souveraineté com-**

munale au cœur de la démarche. Tout en réaffirmant clairement que la commune est le premier maillon de la relation aux habitants et de la gestion de proximité. Les initiateurs de la réforme territoriale l'ont compris et ne disent d'ailleurs pas autre chose !

De ce point de vue, l'enjeu est très clairement d'assurer la préservation de la souveraineté communale qui ne doit surtout pas se dissoudre dans l'ensemble intercommunal, plus vaste et plus fort, que nous sommes appelés à construire. S'il en allait ainsi, alors, inmanquablement le Sud Grésivaudan manquerait le rendez-vous qu'il a avec lui-même.

Ce serait courir à l'échec que de voir les élus concernés, s'engager dans la convergence avec résignation et fatalisme, simplement habités par le sentiment qu'ils sont avant tout confrontés à une dépossession politique et technique des compétences et moyens à confier à l'intercommunalité.

Par leur diversité, leur capacité d'initiative et leurs héritages, les 48 communes du Sud Grésivaudan sont, quelle que soit leur taille et leur situation, des actrices majeures du développement du territoire dont elles conditionnent la réussite. C'est en s'appuyant sur leurs atouts que notre future entité pourra relever le défi d'un développement équilibré, plaçant la solidarité et la qualité de vie des habitants au centre de ses décisions.

La convergence ne réussira donc que si elle est librement consentie, partagée et négociée avec les maires et les élus communaux. Tout en veillant également à ne pas tenir trop à distance les habitants et les acteurs du territoire.



Respecter la souveraineté communale suppose de nouer un **pacte de confiance entre élus** sous l'égide du comité de pilotage constitué des quatre présidents des communautés de communes et du syndicat mixte Pays Sud Grésivaudan. Ce pacte doit garantir la collégialité des décisions en instituant **la conférence des exécutifs comme l'instance de débat et d'arbitrage sur les orientations stratégiques de la future intercommunalité.** Réunie à minima tous les trois mois, elle a vocation à débattre systématiquement des choix politiques structurant avant qu'ils ne soient soumis au vote des instances délibérantes des trois actuelles communautés de communes.

Ce pacte doit aussi être garant d'un état d'esprit et d'une éthique du débat permettant à chaque maire d'exprimer librement ses interrogations, ses doutes, ses craintes, ses attentes et ses espoirs.

De même, dans la phase de préfiguration de la future

intercommunalité qui s'engage, nous devons impérativement définir le **pacte de gouvernance, politique et technique**, qui précisera les relations entre la communauté et les communes. Ce pacte fondé sur la **recherche permanente du consensus** sera annexé aux futurs statuts de l'intercommunalité pour en être partie intégrante. Il sera conclu pour la durée du mandat communautaire.

- Il déterminera les règles de co-construction des politiques intercommunales avec les communes. Dans le domaine de l'urbanisme (SCOT, PLUI, PLH, etc.) et plus largement des procédures d'urbanisme (droit de préemption notamment), il consacra le rôle central et incontournable de la commune dans le processus décisionnel. Ainsi, en matière de planification et d'aménagement, les délibérations du Conseil communautaire ne pourront **intervenir qu'après consultation pour avis formel des Conseils municipaux.**
- Il déclinera à l'échelle de chaque commune l'ensemble des politiques intercommunales qui structurent le territoire : programmation des investissements de proximité, niveaux de service, etc. ;
- Il encouragera les solidarités d'action et les pratiques de mutualisation entre la communauté et ses communes membres et entre les communes elles-mêmes ;
- Il pourra être précisé ou amendé à l'initiative de la conférence des maires (ou son équivalent). Toute modification substantielle étant soumise à l'approbation des Conseils municipaux avant délibération en Conseil communautaire.



Placer la souveraineté communale au cœur du projet, c'est aussi prendre les moyens de résoudre la délicate équation du périmètre de la future intercommunalité en traitant les interrogations légitimes exprimées d'ores et déjà par certaines communes situées aux confins du Sud Grésivaudan et d'autres communautés ou territoires.

Cette question des limites territoriales et des appartenances, il convient d'ailleurs de ne surtout pas en faire un sujet de crispation ! Car en matière de découpage territorial, la panacée n'existant pas, il y a toujours des secteurs géographiques pour lesquels la question du rattachement à telle ou telle entité, se pose légitimement.

Et plutôt que d'y répondre en se contentant de rectifier quelques traits sur la carte, mieux vaut la traiter à partir de démarches de coopération volontaire et souple avec les entités voisines pour continuer d'initier, com-

me nous le faisons déjà, des projets partagés prenant en compte les spécificités locales dans une logique gagnant-gagnant.



Maires des deux principales villes du Sud Grésivaudan, nous partageons les **mêmes préoccupations mais aussi une vision commune de son avenir** comme en témoignent les initiatives que nos collectivités ont prises et assumées ensemble, notamment dans le domaine d'une gestion mutualisée de l'eau ou de l'énergie. Voilà pourquoi nous avons fait le choix de nous exprimer d'une seule et même voix.

Nous savons bien, à travers les infrastructures, les équipements et services que nos deux villes accueillent, la valeur ajoutée qu'elles apportent au territoire. Comme nous mesurons tout aussi bien ce que ce même territoire apporte à nos villes en termes de dynamisme et d'attractivité.

Leurs positions centrales leur valent aussi d'affronter de manière plus aigüe que dans les autres communes du territoire, des difficultés essentiellement d'ordre social. Nous savons que nous ne les résoudrons efficacement et durablement qu'en mettant en jeu les **mécanismes de la solidarité territoriale** permettant de dépasser les oppositions entre centre et périphérie. Cette conception a vécu même si elle connaît encore parfois quelques soubresauts... C'est pourquoi nous devons lui substituer une logique de fonctionnement en réseau qui prend mieux en compte l'interdépendance de nos collectivités à l'échelle du territoire.

Dans un monde qui a profondément changé, nous n'avons pas d'autres choix que de nous mettre en mouvement pour engager les adaptations qui, désormais, seront continues.

Pour la vivre au quotidien, nous savons que la difficulté du "métier" d' élu local est devenue grande. L'éclatement des solidarités d'hier nous pose de redoutables problèmes. Pour autant, nous ne sommes pas condamnés aux renoncements ou au fatalisme.

Parce qu'il y a un toujours un avenir et parce nous croyons qu'il peut être prometteur si nous en prenons les moyens, il est temps de se porter en avant avec une vision claire, des pieds solides et un sens "terrien".

Pour bien des raisons, le moment est venu. Ne serait-ce que parce que les crises nous font entrer dans une nouvelle ère. Ne serait-ce, aussi, parce que nos concitoyens ont envie et besoin de retrouver des motifs d'espoir. **Et c'est à nous, les élus, de la plus petite à la plus grande commune, d'y prendre toute notre part en portant haut cette ambition qui doit vivifier cet espoir !**

La politique n'est pas que la gestion des échéances électorales sur fond de luttes des ego ! Nous devons donc chasser les chimères pour éclairer sereinement et positivement le futur qui vient ; nous doter d'une ambition commune et redonner aux habitants de nos territoires ce qui leur manque : une tranquille confiance et un ferme élan vers leur avenir.

**A l'heure de la convergence,
c'est tout cela qu'il faut oser !**

Laura Bonnefoy
Maire de Vinay

Jean-Michel Revol
Maire de Saint-Marcellin